

N° 2025_09

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à 18H00 sous la présidence de Madame Sarah WARCHOL, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Nathalie HAILLEZ, Agnès HOTTON-DE LA CRUZ, Marie LEGRAND, Francis MARTIN, Sarah WARCHOL.

Pouvoirs : Céline AMY (à Sarah WARCHOL) et Geneviève LARDIERE (à Nathalie HAILLEZ).

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame Sarah WARCHOL, Vice-présidente du CCAS, expose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS que l'équilibre du budget primitif pour l'exercice 2025 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	55 052,75 Euros	23 660,00 Euros
Résultat de Fonctionnement 2024 reporté		31 392,75 Euros
TOTAL Fonctionnement	55 052,75 Euros	55 052,75 Euros

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	594,50 Euros	31,50 Euros
Solde exécutoire 2024		563,00 Euros
TOTAL Fonctionnement	594,50 Euros	594,50 Euros

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

- PRECISE que pour l'année 2025 le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du conseil d'administration précédent, le mardi 25 mars 2025.
- ADOPTE le Budget Primitif 2025 du CCAS tel que joint en annexe à la présente délibération.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du C.C.A.S,
Sidney REBBOAH

